



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, PONS Eve, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, GIRIER Laurent, MOLLY-MITTON Anne, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M JURY Cyril, MMES PUPAT Gishlène et METAY Marie-Andrée.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2019D001 DECISIONS INDIVIDUELLES

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Droit de préemption FLASH	2018DI010	31/12/2018
Droit de préemption CHAUDIER	2019DI001	04/01/2019

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 24/01/2019
Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, PONS Eve, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, GIRIER Laurent, MOLLY-MITTON Anne, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M JURY Cyril, MMES PUPAT Gishlène et METAY Marie-Andrée.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2019D002 RENOUELEMENT CONVENTION TICHODROME

M Bruno DANNONAY, premier adjoint, expose au Conseil la proposition de renouvellement de partenariat du centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome.

Elle consiste en la signature d'une convention permettant, moyennant une modeste contribution financière de recueillir, et soigner dans le but de leur remise en liberté, des animaux sauvages en détresse trouvés sur le territoire communal.

Il indique que la contribution pour la Commune s'élèverait à 0,10 centimes par habitant sans augmentation par rapport aux années précédentes.

Le Conseil après échange,

CONSIDERANT l'importance de la préservation de la faune sauvage,

ADOPTE la proposition de M Bruno DANNONAY

AUTORISE M le Maire à renouveler la dite convention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 24/01/2019
Le Maire, Gérard BECT





CONVENTION

de prise en charge de la faune sauvage en détresse.

ANNEE 2019



215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.
04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / <http://le-tichodrome.fr/>
letichodrome38@gmail.com
N° SIRET 50502980100022

Association fédérée



Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre le Tichodrome et la commune de ...SAINST...BARTHELEMY... afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Article 1 : Modalités de participation.

Le Tichodrome s'engage à :

Recueillir les animaux sauvages blessés ou malades.

Cependant, il peut être amené à refuser de manière saisonnière certaines espèces (corvidés, martinets, colombidés...); dans ce cas, les communes partenaires seront privilégiées dans la mesure du possible. Le refus peut être exceptionnel, si les infrastructures nécessaires ne sont pas disponibles au Tichodrome.

Venir chercher l'animal pour l'acheminer au Tichodrome dans un temps moyen d'intervention inférieur à 24h, et ce, 365 jours par an, dans la mesure où le particulier découvreur, ou la structure municipale concernée, est dans l'impossibilité d'effectuer le trajet dans sa globalité.

Envoyer chaque année par mail le compte-rendu de l'Assemblée générale, comprenant le rapport moral et d'activités (comprenant les animaux pris en charge sur tout son territoire d'action), le rapport financier du dernier exercice clos (compte de résultat, bilan et annexe) et la liste des membres du Conseil d'administration.

Informers la commune en cas de mortalité anormale d'animaux ou de problème sanitaire touchant l'avifaune.

Rendre visible via ses supports de communication (site internet) le soutien de la commune de au Tichodrome durant l'année où la présente convention est conclue.

Article 2 : Subvention de la commune.

La commune s'engage à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0,10 euros par habitant pour l'année 2019, soit :

(nombre d'habitants de la commune).....982..... X 0,10 € = ...98,20..€

Article 3 : Durée de la convention.

La présente convention est conclue pour l'année 2019.

Fait à ...St Barthelemy..., le ...28/1/2019... Pour la commune de ...SAINST...BARTHELEMY

Le Maire
Gérard BEC



Pour le Tichodrome, le Président,
Jean-Charles PONCET.

215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.
04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / <http://le-tichodrome.fr/>
letichodrome38@gmail.com
N° SIRET 50502980100022

Association fédérée





Le Tichodrome Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage

Nos missions :

- Soins à la faune sauvage en détresse (oiseaux et mammifères).
- Sensibilisation du public à la protection de la faune sauvage par le biais des oiseaux trouvés et des conseils téléphoniques.
- Participation au maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées.
- Participation au suivi sanitaire des populations d'animaux sauvages (collaboration avec le LVD et l'ANSES).
- Formations (stagiaires, bénévoles, éco-volontaires, services civiques, pompiers, agents des routes...)

Bilan depuis l'ouverture (juillet 2011) :

- Plus de **7000** animaux accueillis, provenant de plus de **220 communes** et **6 départements**.
- Accueil record en **2017 : 1806 animaux** (+24%/2016)
- Plus de **100** espèces différentes/an, parfois rares ou menacées (Busard cendré, Aigle royal, Gypaète barbu...).
- Environ **5000** personnes/an sensibilisées à la faune sauvage via les conseils téléphoniques.
- Environ **20 000 visites/mois** sur notre site internet.
- Près de **4000 likers** sur Facebook.
- **Plusieurs dizaines** de personnes participent régulièrement aux activités de soins chaque année (stagiaires, bénévoles, éco-volontaires, 9 services civiques par an).
- **4 salariés** : 2 CDI et 2 CDD.
- Plus de **700 adhérents** ; plus de **30 000 euros de don par an**.
- Partenariats avec le **Conseil Départemental de l'Isère**, avec **21 communes** dont **Grenoble, Alpes-Grenoble Métropole, VICAT** et d'autres entreprises...

Autres activités de sensibilisation :

- **Une vingtaine de stands** tenus tout au long de l'année (Naturissima, Albenc, Forums associatifs...).

Budget de fonctionnement :
environ 100 000€, dont
seulement 12% de subventions
publiques
(autres qu'emplois aidés).



Ouvert 7 jours sur 7
365 jours par an

Nos équipements :

- Une bâtisse de 200 m² exploitables.
- 4 Ha de terrain en milieux variés.
- Des volières de rééducation pour passereaux, petits et grands rapaces.
- Des structures de convalescence prévues pour les grands mammifères, oiseaux d'eau.

Les centres de soins sont les seules structures légales et adaptées à recevoir des espèces sauvages en convalescence.



215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.
04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / <http://le-tichodrome.fr/>
letichodrome38@gmail.com
N° SIRET 50502980100022

Association fédérée





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, PONS Eve, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, GIRIER Laurent, MOLLY-MITTON Anne, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M JURY Cyril, MMES PUPAT Gishlène et METAY Marie-Andrée.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2019D003 VIDEO SURVEILLANCE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet établi avec le concours des services informatiques de la Communauté de communes.

Il détaille à l'assemblée le nombre de caméras à installer et leur localisation sur des sites sensibles au vandalisme et aux incivilités.

Il présente également un estimatif chiffré concernant le matériel et les licences d'utilisation pour un montant approximatif de 15 000 euros H.T.

Il explique que ce partenariat présente l'avantage de limiter considérablement, à la fois, les coûts relatifs aux études et ceux inhérents à l'installation du dispositif.

Il précise qu'il convient également de déposer un dossier en Préfecture afin d'obtenir les habilitations légales requises notamment auprès de la CNIL.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer concernant ce projet

Le conseil après échanges,

CONSIDERANT l'opportunité offerte par le partenariat avec les services de la communauté de communes et l'expertise technique apportée.

ACCEPTE la proposition de M le Maire

AUTORISE M le Maire à signer tout document afférent

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 24/01/2019
Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, PONS Eve, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, GIRIER Laurent, MOLLY-MITTON Anne, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M JURY Cyril, MMES PUPAT Gishlène et METAY Marie-Andrée.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2019D004 CONVENTION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'indisponibilité de l'employé communal titulaire, M DE BERSUDER, depuis le 30 octobre 2018.

Il indique qu'un employé contractuel a été recruté dès le début du mois de novembre pour assurer la continuité du service.

Ce contrat de remplacement a été conclu pour la durée de l'indisponibilité du fonctionnaire titulaire. Or l'agent contractuel recruté pour cette mission a eu l'opportunité de signer un contrat plus avantageux en terme de perspectives de carrière à compter du 1^{er} janvier 2019 dans une commune voisine.

Monsieur le Maire explique qu'il est entré en contact avec son homologue et qu'ils ont convenu d'une mise à disposition de cet agent pour une journée par semaine jusqu'au 31 janvier 2019, afin que soit assuré un service minimum durant cette période.

Il demande au Conseil de valider cet accord

Le Conseil après délibération,

APPROUVE l'accord ainsi conclu

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant cette mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 24/01/2019

Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, PONS Eve, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, GIRIER Laurent, MOLLY-MITTON Anne, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M JURY Cyril, MMES PUPAT Gishlène et METAY Marie-Andrée.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2019D005 PROPOSITION DE REGLEMENT DE LA SALLE
POLYVALENTE

Monsieur Bruno DANNONAY, Premier Adjoint, donne lecture du projet de règlement qu'il a établi en collaboration avec MM BERNIER et GUILLOT concernant l'occupation des salles communales.

Il indique à l'assemblée qu'il s'agit uniquement d'une proposition qui sera amendée en fonction des observations et remarques qui auront été formulées, et complétée par une révision de la grille tarifaire.

Il indique que la proposition définitive sera adoptée lors d'une prochaine séance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 24/01/2019
Le Maire, Gérard BECT

